

Hoche Patrimoine Evolution

Les frais de l'assurance-vie*

Montant minimal de versement initial :

75 000 €

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat

15 €

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

Support fonds euros

0,75 % de l'épargne par an

Supports unités de compte

*Sur le compartiment classique en gestion libre : **1 % de l'épargne par an***

*Sur le compartiment classique avec mandat (y compris en cas de gestion profilée) : **2 % de l'épargne par an***

*Sur le compartiment personnalisé en gestion libre : **1,20 % de l'épargne par an***

*Sur le compartiment personnalisé en gestion conseillée : **2,20 % de l'épargne par an***

*Sur le compartiment personnalisé avec mandat** : **2,50 % de l'épargne par an***

Support Eurocroissance

NA

Frais de gestion des unités de compte

1/ Compartiment Classique

Fonds monétaire ou taux court terme (moyenne)

0,19 %

*dont taux de rétrocessions de commissions*****

0,03 %

Fonds obligations (moyenne)

1,08 %

*dont taux de rétrocession de commissions*****

0,35 %

Fonds actions* (moyenne)**

1,88 %

*dont taux de rétrocession de commissions*****

0,64 %

Fonds diversifiés (moyenne)

1,65 %

*dont taux de rétrocession de commissions*****

0,43 %

Fonds absolute return (moyenne)

1,80 %

*dont taux de rétrocession de commissions*****

0,51 %

Fonds matières premières (moyenne)

1,51 %

*dont taux de rétrocession de commissions*****

0,73 %

Fonds immobilier*** (moyenne)**

1,24 %

*dont taux de rétrocession de commissions*****

0,23 %

NA : non applicable

* Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** En l'absence de frais spécifiques établis en accord avec l'adhérent

*** La catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

**** Part des frais reversée au profit de la Compagnie d'assurance au cours du dernier exercice clos.

***** La catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI



Hoche Patrimoine Evolution

Les frais de l'assurance-vie*

2/ Compartiment personnalisé

Fonds monétaire ou taux court terme (moyenne)	0,21 %
dont taux de rétrocessions de commissions****	0,02 %
Fonds obligations (moyenne)	0,73 %
dont taux de rétrocession de commissions****	0,12 %
Fonds actions*** (moyenne)	1,15 %
dont taux de rétrocession de commissions****	0,22 %
Fonds diversifiés (moyenne)	1,51 %
dont taux de rétrocession de commissions****	0,24 %
Fonds absolute return (moyenne)	1,40 %
dont taux de rétrocession de commissions****	0,13 %
Fonds matières premières (moyenne)	1,19 %
dont taux de rétrocession de commissions****	0,36 %
Fonds immobilier***** (moyenne)	1,13 %
dont taux de rétrocession de commissions****	0,23 %
Autres (moyenne)	0,57 %
dont taux de rétrocession de commissions****	0,00 %

Autres frais annuels

Frais forfaitaires NA

Frais proportionnels Sur le compartiment personnalisé en cas de frais spécifiques liés à la gestion financière, établis en accord avec l'adhérent : **5 % maximum de l'épargne par an**

Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)

Frais sur versement	2,50 % max
Frais de changement de modes de gestion (en % ou en €)	NA
Frais d'arbitrage	
proportionnels	Entre compartiments et au sein du compartiment classique : 1,00 %
	Au sein du compartiment personnalisé : 1,75 % maximum de chaque montant investi ou désinvesti sur une unité de compte
nombre d'arbitrages gratuits par an	NA
Frais de transfert sortant vers un autre produit	2,00 % max
Frais sur les versements de rente	3,00 % par arrérage de rente
Frais de rachat	0,00 %

NA : non applicable

* Le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** En l'absence de frais spécifiques établis en accord avec l'adhérent

*** La catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

**** Part des frais reversée au profit de la Compagnie d'assurance au cours du dernier exercice clos.

***** La catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI

ABN AMRO BANK N.V., société néerlandaise. Société au capital de 940 000 001 euros, immatriculée auprès de la chambre de commerce d'Amsterdam (n°34334259). Siège social : Gustav Mahlerlaan 10, 1082 PP, Amsterdam, Pays-Bas. Etablissement de crédit agréé par la De Nederlandsche Bank (Pays-Bas), supervisé par la Banque Centrale Européenne et l'Autorité Financière Markten. Succursale Française exerçant sous le nom commercial « Banque Neuflize OBC » – n° 850 479 718 RCS Paris - 119-121, boulevard Haussmann, 75008 Paris, France - Numéro ORIAS : 12 020 215 – Intermédiaire en assurance - supervisé pour certaines activités et services par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et l'Autorité des Marchés Financiers - Carte professionnelle de l'immobilier n° CPI 75012023000000163 délivrée par la CCI Paris Île-de-France ; engagement de non-détention de fonds, absence de garantie financière.

CARDIF ASSURANCE VIE SA au capital de 719 167 488 € - Immatriculée sous le n° 732028154 RCS Paris. Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris. Bureaux : 8, rue du Port 92728 - Nanterre Cedex - Tél. : 01 41 42 83 00. Entreprise régie par le Code des assurances.

